

# **Charte d'éthique et de déontologie des adhérents de France Esports**

**v. 3.01**

## **Préambule de la Charte d'éthique et de déontologie**

Les compétitions de jeux vidéo, également appelées esports, rassemblent des personnes de plus en plus nombreuses et diversifiées. À ce titre, l'Association France Esports, qui a pour objet de représenter les intérêts communs des agents économiques, professionnels ou amateurs, du secteur des sports électroniques, ainsi que de développer, promouvoir, encadrer la pratique des sports électroniques dans un esprit d'équité et d'épanouissement humain, se doit d'être porteuse de valeurs morales exemplaires.

Toute personne physique ou morale, joueur, organisateur de compétition, éditeur de jeux vidéo ou plus largement acteur de l'esport français, doit donc s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement éthique, fidèle à son engagement dans la communauté esportive. Les professionnels sont en effet garants du respect des principes énoncés dans la présente charte et veillent à ce que soient réunis les moyens nécessaires pour assurer son respect et sa promotion.

# Principes fondamentaux

## LES VALEURS DE L'ESPORT

### **L'esprit sportif**

Le respect absolu des règles est la condition préalable à l'égalité des chances entre les compétiteurs et le garant d'un résultat se fondant uniquement sur la valeur de chacun des concurrents.

### **Le partage et la convivialité**

Les jeux vidéo sont des loisirs impliquant passion et plaisir de jouer, la pratique compétitive ne doit pas les dénaturer. La compétition est aussi un spectacle, une fête collective qui doit être abordée dans un esprit de fraternité et de convivialité.

### **Le respect et la solidarité**

Un comportement exemplaire à l'égard des autres acteurs de la communauté esportive est le fondement de toute pratique compétitive des jeux vidéo. L'esport unit les hommes et les femmes dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances, leur handicap ou leur orientation sexuelle.

## L'ENGAGEMENT DES DIFFÉRENTS ACTEURS

Toute personne physique ou morale, participant et joueur, organisateur de compétition, éditeur de jeux vidéo ou plus largement acteur de l'esport français s'engage à :

**Respecter les règles :** Tout ~~acteur de l'esport~~ **adhérent à l'Association** s'engage à respecter les règles de la compétition qui leurs seraient applicables. L'égalité des chances est primordiale au déroulement d'une compétition, l'ensemble de ces règlements définit les conditions de la pratique de l'esport.

**Respecter la propriété intellectuelle :** Tout adhérent à l'Association s'engage à respecter la propriété intellectuelle des ayants droit et à suivre les règles définies dans les conditions d'exploitation individuelles ou commerciales des licences. Il s'engage aussi à respecter le droit à l'image qu'il soit collectif ou individuel, quel que soit le support.

**Respecter l'adversaire et le public :** En adhérant à l'Association, le membre accepte la présente charte s'engage à éviter tout manque de respect envers le public (spectateur ou internaute) ou les autres acteurs. Tout comportement violent, **abus de confiance, propos ou agissement portant atteinte à l'image, la dignité ou à l'intégrité des personnes** est strictement prohibé et constituera un refus d'adhésion ou entraînera aussitôt l'exclusion de l'Association.

**Respecter la confidentialité :** Les membres de France Esports s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées entre membres, et, en cas de doute sur le caractère confidentiel desdites informations, à s'en enquérir avant diffusion.

**S'interdire de tricher :** La tricherie entraîne une rupture dans l'égalité des chances. Tous les adhérents s'engagent donc à lutter contre l'utilisation de produits ou moyens permettant d'améliorer les facultés physiques ou mentales, et l'utilisation de programmes informatiques ou logiciels donnant la capacité de changer le déroulement d'une partie. **De même les acteurs s'engagent à éviter les positions de conflits d'intérêt, soit par simple retrait ou par transparence de leurs actions.**

**Interdire et lutter contre les discriminations :** Aucune discrimination ne sera admise. Ainsi, aucune différence de traitement qui serait notamment liée au sexe, l'âge, l'orientation sexuelle ou politique, l'état civil, l'origine ethnique, la couleur de peau, la religion, ou le handicap ne sera tolérée dans l'esport.

**Protéger les mineurs :** Le système PEGI (Pan European Game Information) fournit des conseils sur l'accès aux jeux vidéo grâce à une classification par âge, les organisateurs de compétitions de jeux vidéo s'engagent à informer le public participant à un de leur événement des classifications PEGI des jeux vidéo présentés en compétition. Conformément à la loi, un mineur pourra être autorisé à participer à une compétition dont le jeu vidéo fait l'objet d'une restriction, à condition qu'il présente une

autorisation signée par l'un de ses parents, ou représentants légaux. Les équipes et associations qui promeuvent l'esport s'attachent à orienter les joueurs mineurs vers des jeux adaptés à leur âge. Plus largement ~~les acteurs de l'esport~~ les adhérents à l'Association s'engagent à ne pas promouvoir auprès des publics mineurs les contenus dont l'accès leur est interdit : tabac, alcool, pornographie, jeux d'argent...

### **RESPECT DE LA CHARTE**

La pleine acceptation de la charte est une condition indispensable à l'adhésion à l'association France Esports. En cas de non-respect de cette charte par un adhérent de l'Association, le Conseil d'Administration peut, conformément aux statuts, prononcer son exclusion.